

MODALITES D'INSCRIPTIONS ET TARIFS

Année scolaire 2022 /2023

(Règlement complet disponible sur www.barberaz.fr ou <http://barberaz.issila.com>)

1/ Restaurant scolaire / Accueils périscolaires / Etudes

Pour toute nouvelle inscription, un dossier périscolaire devra être retourné au service complété.

Pour tout élève déjà inscrit, une fiche de renouvellement sera transmise via le cahier de liaison de votre enfant à la fin de l'année scolaire. Elle est à retourner en mairie **et non à l'école**.

Inscriptions / annulations

Elles peuvent être effectuées par les moyens suivants :

- Internet, via le portail famille **barberaz.issila.com** ou par mail periscolaire@barberaz.fr
- Téléphone au **04.79.60.75.05 (répondeur uniquement pour les annulations)**.
- Aux heures de permanences en mairie :
Lundi et mercredi matin : de 9h00 à 12h00 uniquement par téléphone ou mail.
Mardi et jeudi : de 14h00 à 17h00
Vendredi : de 9h00 à 12h00
*** Durant les vacances scolaires le service peut être fermé 1 semaine sur deux pendant les petites vacances et 3 semaines en juillet.**
- Les inscriptions via le cahier de liaison ne sont pas acceptées.

Le délai d'inscription et d'annulation est à 48h00 avant 9h du matin jours ouvrés

EX : (le jeudi avant 9h00 pour le lundi ou le mardi avant 9h00 pour le jeudi).

Pour la cantine, l'annulation hors délais ou le matin même, ne sera acceptée **que si le service est alerté le jour même** (par mail : periscolaire@barberaz.fr ou par téléphone 04.79.60.75.05 message sur répondeur dédié à cet effet) et sera déduite de la facturation **uniquement sur présentation d'un certificat médical**.

Les inscriptions à la cantine qui n'auront pas fait l'objet d'une annulation dans les délais aux conditions mentionnées ci-dessus, resteront facturées.

A titre tout à fait exceptionnel (hospitalisation d'un parent, décès dans la famille, ...), une inscription faite sur répondeur en cas d'extrême urgence le matin avant 9 heures sera prise en compte.

En cas d'absence d'un enseignant, il est indispensable de prévenir le service dans la journée afin d'annuler les inscriptions au périscolaire si l'enfant rentre chez lui.

Les sorties scolaires

Les dates de sorties seront communiquées aux familles et au service périscolaire par la directrice ou l'enseignante. Le service périscolaire se chargera de retirer tous les repas sur le portail famille. En aucun cas les parents ne devront réserver à nouveau ces repas une fois que le service périscolaire les aura retirés, **à défaut, ils seront facturés**.

Communication avec le service

Pour toute information / demande concernant la garderie ou la cantine, merci d'utiliser l'adresse mail periscolaire@barberaz.fr ou le 04.79.60.75.05 **et non** le cahier de liaison de votre enfant qui ne concerne que l'école.

Païement / Horaires / Tarifs

En tout début de mois, une facture vous sera adressée **par mail** (vous pouvez également trouver votre facture sur le portail famille), celle-ci devra être payée **avant la date limite indiquée** soit par CB en ligne via le lien de paiement, soit par chèque à remettre en mairie, soit en espèces en mairie.

- En cas de retard de paiement, la collectivité se réserve le droit de ne plus accueillir votre enfant.
- Les titres exécutoires sont à régler directement au Trésor public et non à la commune.
- En cas de déménagement hors de la commune en cours de mois, le tarif extérieur sera appliqué dès le mois suivant.
- **En cas de retard pour la récupération d'un enfant aux différents services, une pénalité forfaitaire de 15€ sera appliquée.**

N.B. : En cas de manquement répétés au respect des règles de bonne conduite pendant les temps d'accueils périscolaires, des sanctions pouvant aller d'un signalement aux familles jusqu'au refus temporaire d'accès à l'ensemble de ces services peuvent être prises.

HORAIRES DES ACCUEILS PERISCOLAIRES (inscription obligatoire):

Dans les deux groupes scolaires, la garderie :

- le matin, à partir de 7h30 (payante).
- le midi de 11h45 à 12h30 (payante), puis de 13h15 à 13h35 (gratuite)
- le soir, de 16h30 jusqu'à 18h30 (payante).

L'étude surveillée de 16h30 à 18h00 (payante).

La bascule en accueil périscolaire du soir est automatique et sans aucun supplément après 18h00.

L'étude reste à l'initiative des parents qui, lors de l'inscription, choisissent l'étude à la place de la garderie (tarif identique). Il s'agit d'une étude surveillée et non dirigée (enfants en autonomie et sous surveillance).

Attention pour les fratries, si vous récupérez un enfant, tous les enfants doivent être récupérés (sauf raison médicale)

❖ Tarifs

Ils comprennent le prix d'achat du repas et une partie des frais du personnel qui assure le service et la garde des enfants. Les frais d'administration, le matériel ainsi que tous les coûts annexes (électricité, chauffage, entretien...) sont pris en charge par la commune.

Attention : *La part déductible correspondant à la garderie pendant le temps de la restauration est de 0%*

NOUVEAUX TARIFS RESTAURANTS SCOLAIRE :

	2022/2023	Tarifs Allergiques (PAI)
QF Inférieur ou égal à 500	1.90 €	0.95 €
De 501 à 650 compris	2.60 €	1.30 €
De 651 à 800 compris	3.30 €	1.65 €
De 801 à 1000 compris	4.00 €	2.00 €
De 1001 à 1250 compris	4.80 €	2.40 €
De 1251 à 1500 compris	5.60 €	2.80 €
De 1501 à 1800 compris	6.50 €	3.25 €
De 1801 à 2300 compris	7.40 €	3.70 €
2301 et QF non fourni	8.30 €	4.15 €
Tarifs Extérieurs (*)	10 €	5.00 €

PAI : Projet d'accueil individualisé, pour les enfants souffrant d'une pathologie spécifique (asthme, allergie alimentaire, etc ...).
Ce dispositif est mis en place par l'école, le médecin scolaire et le médecin de famille.

(*) Les familles dont le QF leur permettrait de bénéficier de tarifs inférieurs sont invitées à se rapprocher de leur mairie de résidence pour négocier une aide financière

TARIFS ACCUEILS PERISCOLAIRES / ETUDES 2022-2023 :

Tarifs	Accueil du matin	Accueil de 11h45 à 12h30	Accueil du soir et Etudes surveillées
Normal	2.00 €	1.50 €	2.50 €
Réduit (2ème enfant inscrit)	1.50 €	1.10 €	1.90 €

CONTACTS

Responsable Périscolaire : Laëtitia Laurenti : 04 79 60 75 05 ou periscolaire@barberaz.fr
Numéro d'urgence périscolaire école **Concorde** (signalement retard ou urgence) : **06 11 74 08 23**
Numéro d'urgence périscolaire école **Albanne** (signalement retard ou urgence) : **06 11 74 07 95**